

**GERGELY KISS**

« *Teuzo sancte Romane Ecclesie legatus ... Teuzo cardinalis* »  
**Contribution aux relations de la Papauté et du roi hongrois Ladislas  
I<sup>er</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle\***

*Abstract:* The present paper is a short contribution to the relations of the Holy See and Hungary at the end of Eleventh Century. At this time, a certain Teuzo as legat had several importance on the hungarian-papal diplomatic relations. The aim of the present paper is to identificate the two Teuzos (Teuzo I, the antipope Clément III's men and Teuzo II, popes Gregory VII, Urban II and Pascalis II's legat) related in the contemporary sources.

*Key words:* Teuzo, papal legat, hungarian-papal diplomatic relations (Eleventh Century), Gregory VII, Urban II, Pascal II, Clément III (Wibert of Ravenna).



Le nom de Teuzo – personnage-clé de l'étude présente – est mentionné à deux reprise dans l'acte de fondation de l'abbaye bénédictine de Somogyvár ; pour la première fois en tant que *legatus*, pour la deuxième comme *cardinalis*.<sup>1</sup> Figure peu étudié en Hongrie, ou bien contradictoire des relations de la Papauté et de la Hongrie, il m'érite de dissiper « la brume » contournant son personnage.

Ce fut Ferenc Makk, qui, en faisant allusion au problème d'identification de Teuzo, souligna l'importance d'éclairer son rôle dans les relations de la

---

\* La publication de l'étude présente est soutenue par la Bourse de Recherches János Bolyai (BO/00530/08/2) – The present paper has been prepared with support of János Bolyai Research-Scholarship (BO/00530/08/2). La publication présente est aussi soutenue par OTKA TS 049775.

<sup>1</sup> *Diplomata Hungariae Antiquissima edendo operi praefuit Gregorius GYÖRFFY Volumen I 1000–1131, Budapestini, 1992. Nr. 88. p. 268., Nr. 89. p. 269. (Dans ce qui suit : DHA)*

Papauté et du roi hongrois Ladislas I<sup>er</sup> (1077–1095).<sup>2</sup> Il est évident, que dans le cas où Teuzo était identifiable à un légat de l'antipape Clément III (Wibert de Ravenne), la rupture entre le roi Ladislas I<sup>er</sup> et le pape Urbain II, l'adhésion du premier au parti antigrégorien se serait effectuée même en 1091. Pour élucider ce problème analysons de plus près les éléments de cette hypothèse.

En 1921 Paul Kehr esquaissa – dans le cadre de son exposé académique portant sur Wibert de Ravenne – la campagne militaire du roi Ladislas I<sup>er</sup> en Croatie, et il publia à la fois la lettre du roi adressée à l'abbé de Montecassino, Oderisius. L'auteur estima, que Ladislas refusa le renouvellement de la vassalité établie auparavant entre le roi Zvoimir et Grégoire VII, et il se rangea auprès de l'empereur Henri IV et Wibert de Ravenne. L'auteur nota aussi – en rapport avec la lettre de Ladislas à l'abbé de Montecassino, un des cardinaux-diacres d'Urbain II – que l'on ne possédait aucune information précise sur la personne du légat demandé par Ladislas I<sup>er</sup>. Teuzo – écrivit-il malheureusement sans aucune référence – ne pouvait être identique au légat demandé d'Urbain II dans la lettre du roi hongrois.<sup>3</sup>

En 1936 publia Hans-Walter Klewitz son étude sur la constitution du collège des cardinaux à l'époque des querelles d'investitures.<sup>4</sup> Cet érudit, suivant les résultats de Paul Kehr, essaya de distinguer les cardinaux-évêques, prêtres et diacres des papes de réforme (Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Pascal II) et de l'antipape Clément III. L'auteur estima le nombre

---

<sup>2</sup> Ferenc MAKK, *Magyar külpolitika 896–1196* (Doktori értekezés. Kézirat) [Politique étrangère hongroise 896–1196 (Thèse de doctorat de l'Académie, manuscrit), t. I-II. Szeged, 1990. « Le légat du pape arriva en Hongrie à l'automne de 1091, où – comme on a vu – il participa à la fondation de l'abbaye de Somogyvár. Le cardinal Teuzo formula, au nom du pape Urbain II, que le Siège Apostolique – d'après le serment de fidélité de Zvoimir – considérait la Croatie comme vassal, et par conséquent le nouveau roi croate, Álmos devrait prêter serment, lui-même aussi, au pape. [...] Ladislas et Álmos refusèrent l'exigence du pape, le cardinal Teuzo dut quitter la Hongrie sans avoir eu les résultats souhaités. » t. I. p. 207. « Il est notoire dans l'historiographie étrangère, d'après une lettre contemporaine, que le cardinal Teuzo présent à la fondation de Somogyvár fut le légat de l'antipape Clément III et non pas celui d'Urbain II, ce qui n'eut aucun reflet dans l'historiographie hongroise. Dans le cas, où cette considération est juste, le roi Ladislas était en relation avec l'antipape même en 1091. » t. II. p. 94, note 137. (Dans ce qui suit : MAKK 1990)

<sup>3</sup> Paul KEHR, *Zur Geschichte Wiberts von Ravenna (Clemens III.)* I-II, (Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften Sitzung der philosophisch-historischen Klasse vom 7. April.) Berlin, 1921–1922. (Dans ce qui suit : KEHR 1921) L'auteur se précisa à propos de Teuzo : « Im Herbst 1091 treffen wir in Ungarn den Kardinallegaten Teuzo, aber der ist wohl nicht der von Ladislaus erbetene Legat. » I. p. 361, note 2.

<sup>4</sup> Hans-Walter KLEWITZ, « Die Entstehung des Kardinalkollegiums », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung XXV*. (Weimar, 1936) pp. 115–221. (Dans ce qui suit : KLEWITZ 1936)

des cardinaux-prêtres soutenant Wibert de Ravenne à 22 durant la période de 1084–1099.<sup>5</sup> 20 d'entre eux sont connus directement des chartes de Clément III,<sup>6</sup> tandis que les deux restes sont mentionnés dans une lettre de Gélase II adressée à Cunon, évêque de Palestrina.<sup>7</sup> Teuzo est nommé dans cette dernière, qualifié un des fidèles de Wibert de Ravenne. Klewitz estima qu'il s'agissait de deux Teuzo différents, celui qui fut mentionné dans la lettre de Gélase II n'était pas identique à celui qui se manifesta dans les sources en tant que légat d'Urbain II, cardinal-prêtre de SS. Giovanni e Paolo. L'auteur supposa – d'après les résultats de Kehr – que ce Teuzo, présent à la fondation de Somogyvár, était un des partisans de l'antitape, ses activités n'étaient pourtant pas connus en détails.<sup>8</sup> Plus tard Klewitz distingua clairement les deux personnes.<sup>9</sup>

Presque deux décennies plus tard Karl Jordan traita la place de Wibert de Ravenne dans la polémie des querelles d'investiture.<sup>10</sup> Il prit en considération, très brièvement, les relations de la Papauté et de la Hongrie durant les dernières décennies du XI<sup>e</sup> siècle, la rupture du roi Ladislas I<sup>er</sup> avec

---

<sup>5</sup> KLEWITZ 1936, pp. 167–168.

<sup>6</sup> Ceux sont : Anastasius (S. Anastasia), Leo (S. Lorenzo in Damaso), Hatto (Atto), Robertus, ill. késóbb Romanus (S. Marco), Beno (S. Silvestro), Leo (S. Lorenzo in Lucina), Warinus (SS. Apostolorum), Hugo (S. Clemente), Petrus (S. Crisogono), Johannes (S. Prisca), Guido (S. Balbina), Romanus (S. Ciriaco), Nicolaus (S. Sabina), Octavianus (S. Susanna), Deodatus (S. Prassede), Romanus (S. Marcello), Hugobald, Innonencius, Adalmarius. Cf. : KEHR 1921, p. 982; KLEWITZ 1936, pp. 167–168.

<sup>7</sup> La lettre du pape Gélase II à l'évêque Cunon, 13 avril 1118, Capua : « In hoc autem tanto facinore nullum de Romano clero imperator Deo gratias habuit socium. Sed Wibertini quidam: Romanus de s. Marcello, Centius qui dicebatur de Crisogoni et Teuzo, qui tanto per Daciam tempore debachatus est, tamen infamem gloriam celebrarunt. » Citée par KLEWITZ 1936, p. 167, note 3. Le deux autres sont Centius et Teuzo, car Romanus est connu d'autres sources, il était décoré du titre de S. Prassede. KLEWITZ 1936, p. 217, nr. 34.

<sup>8</sup> « Ein Teuzo S. R. E. Legatus begegnet nämlich 1091 in Ungarn und kommt in der Stiftungsurkunde der Benediktinerabtei Somogyvár vor. Ferdinand Šišić [...] möchte ihn für den Legaten Urbans II. halten, den Ladislaus I. erbeten und dessen abschlagige Antwort in der Frage der kroatischen Krönung ihn in das Lager Wiberts getrieben habe. Kehr hat jedoch [...] vermutet, daß Teuzo »wohl nicht der von Ladislaus erbetene Legat« gewesen sei, und das läßt sich mit unserer Briefstelle stützen. Denn sie macht es unwahrscheinlich, daß der [...] erwähnende Kardinalpriester Teuzo von SS. Giovanni e Paolo, der zu den Kardinälen Urbans II. gehörte, personengleich ist mit dem ungarischen Teuzo, über dessen Wirksamkeit erst eine eingehende Untersuchung über das Verhältnis Ungarns zur Kurie um die Wende des 11. zum 12. Jahrhundert volle Aufklärung wird bieten können. » KLEWITZ 1936, p. 167, note 3.

<sup>9</sup> Teuzo 'Mönch' (SS. Giovanni e Paolo) et Teuzo 'Wibertiner': KLEWITZ 1936, p. 172.

<sup>10</sup> Karl JORDAN, « Die Stellung Wiberts von Ravenna in der Publizistik des Investiturstreits », dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung* 62 (1954), pp. 155–164. (Dans ce qui suit : JORDAN 1954)

le pape Urbain II. Jordan, tout en partageant l'avis de Klewitz distingua le légat présent à Somogyvár du Teuzo, cardinal-prêtre de SS. Giovanni e Paulo, partisan d'Urbain II et Pascal II.<sup>11</sup>

De même, Alphons Becker prit une position très nette dans sa monographie écrite sur Urbain II. En se basant sur les oeuvres de Kehr, Klewitz et Jordan il tint comme fait que le roi Ladislas I<sup>er</sup> rompit avec Urbain II après la campagne militaire en Croatie, et s'adhéra à Henri IV et Clément III, ce dernier lui envoya un légat en 1091.<sup>12</sup>

D'après ce qui est dit ci-haut, l'on peut formuler que l'historiographie allemande enregistra deux personnes différentes sous le nom Teuzo. L'un était le Teuzo, cardinal-prêtre de SS. Giovanni e Paulo qui soutenait d'une façon constante les papes de réforme, tandis que l'autre fut un autre Teuzo inconnu qui se rangea auprès de Wibert de Ravenne, et qui fut présent en tant que légat de l'antipape en Hongrie au cours de 1091 ce qui représentait l'adhésion de Ladislas I<sup>er</sup> à Clément III.

Cette hypothèse – bien qu'elle semble être acceptable, et par conséquent l'on pourrait compter sur la présence du légat de l'antipape ainsi que le changement de la politique extérieure du roi Ladislas I<sup>er</sup> – n'est pas assuré complètement, surtout par rapport du légat de l'antipape, Teuzo.

Pour prouver ce qui est venu d'écrire, je présente les sources portant sur les personnes nommés également Teuzo. Pour les distinguer, se désigne Teuzo I le légat supposé de l'antipape Clément III, et l'autre, partisan des papes de réforme, Teuzo II.

\* \* \*

### Teuzo I

L'on peut faire allusion à une seule indice qu'usa Klewitz lui-même : il s'agit de la lettre du 13 avril 1118 de Gélase II adressée à Cunon, évêque de Palestrina. Teuzo y est mentionné en compagnie de deux autres, Romanus et Centius, eux tous représentés comme partisans de Wibert de Ravenne.<sup>13</sup> Il était une personne réelle, car la mention de Romanus et Centius approuve que l'auteur de la lettre possédait des informations précises sur les fidèles de

---

<sup>11</sup> JORDAN 1954, p. 156.

<sup>12</sup> Alphons BECKER, *Papst Urban II. (1088–1099)*. t. I. *Herkunft und kirchliche Laufbahn. Der Papst und die lateinische Christenheit*. (Schriften der Monumenta Germaniae historica, t. 19/1) Deutsches Institut für Erforschung des Mittelalters, Stuttgart, 1964. (Dans ce qui suit : BECKER 1964) p. 167.

<sup>13</sup> « In hoc autem tanto facinore nullum de Romano clero imperator Deo gratias habuit socium. Sed Wibertini quidam: Romanus de s. Marcello, Centius qui dicebatur de Crisogoni et Teuzo, qui tanto per Daciam tempore debachatus est, tamen infamem gloriam celebrarunt. » cité par KLEWITZ 1936, p. 167, note 3.

l'antipape Clément III. Teuzo devait donc être l'attaché de Wibert de Ravenne.

Cependant, le nom de Teuzo n'est mentionné nul part, même pas dans la correspondance de Wibert de Ravenne. En plus, l'alliance du roi Ladislas Ier et de l'empereur Henri IV fut conclu entre les deux souverains et non pas entre le roi et l'antipape.<sup>14</sup>

## Teuzo II

L'on possède des informations plus précises de cette deuxième personne. D'après les indices sa présence fut maintenue auprès des papes de réforme, Grégoire VII, Urbain II et Pascal II.

Le nom de Teuzo se surgit pour la première fois au 28 avril 1074. Le pape Grégoire VII consacra durant la première année de son pontificat plusieurs archevêques et évêques, dont un certain Teuzo.<sup>15</sup> Teuzo Teatinus, mentionné ici, est l'évêque de Chieti qui ne peut pas être identique au cardinal Teuzo comme cela se voit dans ce qui suit.

1. Teuzo est mentionné dans la lettre du 31 mars 1077 de Grégoire VII adressée au roi d'Angleterre, William, en tant que légat qui avait un rôle primordial dans le règlement du débat éclaté entre le pape et le souverain autour de l'élection de l'évêque de Dol. D'après la lettre la controverse des deux parties s'enracinait – bien que des sources écrites directes n'y aient été maintenues – dans des conflits antérieurs, et comme la volonté du pape semble avoir été détournée, les légats du pape, Hugues, évêque de Die, Hubert sous-diacre du pape et Teuzo moine essayèrent de convaincre le roi William.<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> Bernoldus Constantiensis Chronicon, anno 1092 : « Welfo dux Baioariae Heinricum imperatorem ante proximam nativitatem Domini mirabiliter confudit, quem ad colloquium pervenire prohibuit, quod idem Henricus et rex Ungarorum [sc. Ladislaus] condixerunt, ad quod etiam pene iam convenerunt. » Franciscus Albinus GOMBOS, *Catalogus fontium historiae Hungariae aevi ducum et regum ex stirpe Arpad descenduntium ab anno DCCC usque ad annum MCCC*, t. I-III. Budapestini, 1937. t. I. Nr. 868, p. 413. (Dans ce qui suit : GOMBOS); Udalricus Babenbergensis clericus, *Codex epistolaris ...* : « Henricus Dei gratia Romanorum imperator augustus A(lmo) glorioso duci [...] Et fedus, quod cum patre tuo [sc. Ladislao rege] inivimus, ab hac die in antea volumus tibi illibatum servare omni tempore vitae nostrae. » Ibid, t. III. Nr. 4834, p. 2271.

<sup>15</sup> « In hoc primo anno pontificatus sui ipse domnus Gregorius papa constituit et consecravit archiepiscopos et episcopos per diversa loca : [...] Teuzonem Teatinum [...] episcopum. » Erich CASPAR, *Das Register Gregors VII*. (Monumenta Germaniae Historicae, Epistolae selectae, t. II. Berlin – Dublin – Zürich, 1967<sup>3</sup>. Nr. I,85a, p. 123. (Dans ce qui suit : RG VII)

<sup>16</sup> « Nam cum in Dolensi ecclesia episcopum ordinavimus, ita hunc pro quo excellentia vestra intervenit, ad delectionem suam ex propriis facinoribus et ad ultimum ex inobedientia se

2. La lettre de Grégoire VII délivrée à Latran au 22 mai 1078 s'adressa à Hubert sous-diacre et Teuzo, moine dans l'affaire précédente. Bien que la lettre ne les ait pas qualifiés légats *expressis verbis*, le contexte nous laisse le soupçonner. L'archevêque (?) de Dol, Evenus porta plainte auprès du pape de ne pas avoir pu occuper son siège, car le roi d'Angleterre, William l'en empêcha. Le pape mandata au troisième légat, Hugues, évêque de Die, à arranger l'affaire dans le cadre du concile de Lyon convoqué à régler la controverse de l'archevêque de Reims, Manasses et le clergé français. Parallèlement Hubert et Teuzo furent autorisés à mettre en vigueur la décision prise en présence des parties convoquées.<sup>17</sup> En même temps, le pape, dans une autre lettre délivrée au même jours, interdisait Hoël, prince de Bretagne, comte de Cornouaille et Geoffroy Boterel, comte de Penthière de menacer l'évêché de Dol.<sup>18</sup>

3. Teuzo est mentionné de nouveau dans une lettre du 23 septembre de 1079 délivrée dans la même affaire. Le pape demanda au sous-diacre Hubert, entre autres, de régler l'affaire de l'évêché de Dol. Le texte nous informe que Teuzo admonesta *motu proprio* le roi anglais, ce que le pape reprocha.

---

precipitasse non solum per clericos et religiosas personas illius ecclesie, sed etiam per legatum nostrum Teuzonem monachum intellexeramus, ut magis sibi de malis in ecclesiam commissis et corruptissima vita sue timendum et plagendum, quam pro recuperatione episcopatus proclamandum aut quicquam sperandum fore iudicemus. Attamen ne deprecationem vestram sine ea qua oportet cura et benignitate suscepisse videamur et, si aliquis per subreptionem, quod non credimus nos fefellit, ad inquirendum et corrigendum minus solliciti inveniamur, legatos nostros, videlicet confratrem nostrum Hugonem venerabilem Diensem episcopum et dilectum filium nostrum Hubertum sancte Romane ecclesie subdiaconum et ipsum etiam Teuzonem monachum, si ereptum ab infirmitate poterimus, illuc mittere decrevimus, qui causam diligenti inquisitione discutiant et, si quid in ea dictante iustitia mutandum vel emendandum fuerit, consequenti ratione et auctoritate exequi studeant. » RG VII, Nr. IV,17, p. 322.

<sup>17</sup> « Gregorius episcopus servus servorum Dei Huberto subdiacono et Teuzoni monacho salutem et apostolicam benedictionem. [...] Quapropter ammonemus et vos, ut ibidem aut alter vestrum aut ambo, si fieri possit, adsitis et episcopos ac religiosos abbates illius parrochie necnon clericos et laicos eisdem ecclesie, qui utramlibet partem aut accusare aut defendere idonei videantur, adesse commoneatis procurantes etiam, ut Anglorum rex ex sua parte legatum illuc dirigat tam prudentem quam religiosam personam, quatenus causa ista sublato favore partium omnique personali acceptione ad effectum iuste diffinitionis Deo disponente perveniat et, quod ibi inde statutum ac definitum fuerit, ita ab omnibus consona voce sententiaque firmetur, ut calumniose proclamationis et reiterande questionis omnis undique occasio omnisque penitus licentia decidatur. » RG VII, V,22, pp. 385–386.

<sup>18</sup> RG VII, Nr. V,22, pp. 387–388.

Grégoire VII mandata donc Hubert de traiter l'affaire conformément aux intérêts du Siècle Apostolique.<sup>19</sup>

4. Teuzo s'absent d'ici des sources pour se réapparaître plus tard, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans l'entourage d'Urbain II : au 5 septembre 1092 on le trouve à La Cava.<sup>20</sup>

5. Trois ans plus tard Teuzo fut énuméré parmi les souscripteurs de la charte du pape délivrée à Cremona au 18 février 1095 qui mit fin au procès de Raimond IV, comte de Toulouse et de l'abbaye bénédictine de Saint-Gilles du Gard étant sous le patronage du premier. Le comte dût restituer les biens usurpés du monastère, ainsi que de promettre de cesser de le fatiguer des vexations. Il est très important que Teuzo ne fut désigné plus comme simple *monachus*, mais cardinal-prêtre.<sup>21</sup>

6. L'année suivante, au 14 mars 1096 Teuzo se rangea parmi les mandatés d'Urbain II délivré dans le procès des chanoines de Tours en tant que cardinal du pape sans avoir désigné son titre précis.<sup>22</sup>

7. De même, le cas décidé par le concile de Tours, le pape le confirma dans une charte du 30 mars 1096 parmi les souscripteurs de laquelle fut mentionné le cardinal Teuzo (Heuzo).<sup>23</sup>

8. Dans une lettre du 24 avril 1099 Urbain II fit savoir Hugues, archevêque de Lyon que l'archevêque de Sens, Daimbertus avait accepté la primauté du

---

<sup>19</sup> « Gregorius episcopus servus servorum Dei in Christo filio Huberto sancte Romane ecclesie subdiacono salutem et benedictionem. [...] Significasti autem nobis Teuzonem quasi ex parte nostra legatum adversus Anglicum regem verba fecisse. Que noveris ex nobis mandata non esse. » RG VII, VII,1, pp. 458–460.

<sup>20</sup> Cf. : KLEWITZ 1954, p. 218, nr. 42.

<sup>21</sup> « Notum omnibus vobis volumus, quia dilectus filius noster Raimundus Tolosanus comes, tam nostris quam aliorum religiosorum virorum monitis excitatus et omnipotentis Dei timore compunctus partem im(m)o rapinam quam ex parentum suorum invasione in altari Sancti Aegidii et reliquis ipsius altaris ecclesie altaribus habere solitus erat, Deo ac sanctae Dei Genitrici Mariae sanctisque apostolorum principibus Petro ac Paulo et Beato confessori Aegidio reddidit. [...] Ego Teuzo presbyter cardinalis subscripsi [...]. » Jean-Paul MIGNÉ, *Patrologiae cursus completus. Series latina*, t. I-CCXXI, Parisii, 1841-1864. (Dans ce qui suit : PL) t. CLI, col. 399–400.

<sup>22</sup> « Et quia preter apostolicum, et regum et Turonensem archiepiscopum, semel in vita sua neminem ad processionis susceptionem admittebant studiosè notavimus, nostris cardinalibus, Teuzone, Alberto, Gregorio Papiensi, Rausgeri, et Hugone Lugdunensi primate, et aliis tam epsicopis quam aliarum dignitatum personis, praesentibus Brunone Signiensi episcopo et Ingelrammo Suessionensis ecclesiae archidiacono, [...]. » PL, t. CLI, col. 450.

<sup>23</sup> « Signum Amatii Burdegalensis archiepiscopi, Signum Heuzonis (!) cardinalis, Signum Alberti cardinalis, Signum Gregorii cardinalis [...]. » PL, t. CLI, col. 457.

premier ; Teuzo, un des souscripteurs y fut désigné par son titre officiel (cardinal-prêtre de SS. Jean et Paul).<sup>24</sup>

9. L'indice suivante portant sur Teuzo est le privilège de Pascal II (10 novembre 1100) adressé à l'évêque d'Apulie en faveur de la protection et de la confirmation des biens de l'église en question. Il y est mentionné également parmi les souscripteurs.<sup>25</sup>

10. De même réfère une bulle de Pascal II délivré au 14 novembre 1100 à Anagni.<sup>26</sup>

11. Un jour plus tard Teuzo souscrit également le privilège pontifical de Cluny.<sup>27</sup>

12. Enfin, le nom de Teuzo se surgit à plusieurs reprises dans le tract satirique d'un certain Garsia Tolateanus écrit contre Urbain II. Garsia focusait sur le pape et ses cardinaux qu'il énumera de précis. Teuzo fut mentionné parmi eux – en compagnie de Grégoire de Pavie, Pierre de Pise, Rangerius de Lucca, Albertus, Odon d'Ostie, Johannes Gaditanus, Bernardus, Brunon de Segni – sous le nom Teucer.<sup>28</sup>

Les deux Teuzos (Teuzo I et II), d'après les indices mentionnées ci-haut, ne sont pas identifiables l'un à l'autre. Le premier fut sans aucune doute le partisan de Wibert de Ravenne, mais les activités légataires de qui n'étaient point approuvées, par conséquent, il ne pouvait être la personne étant présente à la fondation de l'abbaye de Somogyvár.

<sup>24</sup> « Praesentibus fratribus [...] Teuzone de titulo SS. Johannis et Pauli [...] presbiteris cardinalibus. » PL, t. CLI, col. 544.

<sup>25</sup> « Ego Teuto (!) cardinalis SS. Joannis et Pauli subscripsi. » PL, t. CLXIII, col. 49.

<sup>26</sup> « Ego Teuzo cardinalis Sanctorum Joannis et Pauli. » PL, t. CLXIII, col. 51.

<sup>27</sup> « Ego Teuto (!) cardinalis SS. Joannis et Pauli. » PL, t. CLXIII, col. 53.

<sup>28</sup> « Cum enim pinguissimus papa quasi necessitate coactus ter et quater praegustaverat, cardinales esiccabant calicem, neque tamen Teucer minus compunctionis habuisse videbatur. Porro Bachus iterum ponebatur in auro. Instabat impensus praefactus Teucer beatissimum Urbanum commonefacere et quam plurimum cohortari, illud Horatii dictum revolvens assidue: 'Sapiens vina'. [...] Praedicta enim sententia omnino confirmatus, Urbanum confidenter aggrediens, in has voces psallebat: 'Sancte Albine, ora pro nobis, sancte Rufine, ora pro nobis'. Qua oratione percepta Romanus pontifex ait: 'Bonum principium dedit adveniens'. Teucer: 'Optimum'. [...] Barbarus iste qui modo venit albis pedibus, tres calices incorporavit, et adhuc quartum suspirat; nos autem cardinales et legati Romanae aecclesiae, qui portavimus pondus diei et estus, arenti gula siti estuamus? [...] Teucer: 'Optimum'. [...] Teucer: 'Tetigisti eam, Garsia'. [...] Teucer: 'Purgatus est'. [...] Teucer: 'Homines sumus'. » Tractatus Garsiae Tholetani canonici de Albino et Rufino (Garsuinis), éd. Ernestus SACKUR, dans *Libelli de lite imperatorum et pontificum saeculis XI. et XII. conscripti*. (Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum, t. II) Hannoverae, 1892. (1956) p. 427, 430, 434, 435. Pour les compagnons du cardinal Teuzo voir : ibid p. 424.



Il reste donc à répondre à question si « Teuzo II » avait été identique à *Teuzo sacre Romane Ecclesie legatus ... Teuzo cardinalis* de qui réfera la charte de fondation de Somogyvár.

« Teuzo II » entra en service de Grégoire VII en tant que simple moine (*monachus*), il fut envoyé comme légat en France et en Angleterre entre 1074 et 1079. Plus tard, à partir de 1092/1095, il remplit des fonctions légataires sous le pontificat d'Urbain II et de Pascal II (du moins jusqu'en 1100). Il s'agit d'un personnage partageant les idées de la réforme grégorienne ce que nous montrent ses mandats – à savoir p. ex. l'affaire de l'évêché de Dol, 1074–1079 – qui portaient bien sur la mise en vigueur de cette réforme (investiture laïque, liberté de l'Église).

L'affaire de 1095 mérite d'être analysée de plus près. « Teuzo II » s'impliqua dans la controverse opposant le patron, le comte de Toulouse, Raimond IV et le monastère de Saint-Gilles du Gard dont celui de Somogyvár était l'abbaye-fille. Or, l'abbé de Saint-Gilles, Odilon était un des partisans de la diplomatie d'Urbain II. Il avait un rôle primordial dans l'organisation, l'assurance et maintien du soutien de la I<sup>ère</sup> Croisade. Pour Urbain II il était fort nécessaire de persuader Raimond IV, patron de Saint-Gilles à s'attacher à cette immense entreprise. Le comte, après avoir excommunié pour ses mariages et le non-respect de la liberté de l'Église, surtout par l'intermédiaire d'Odilon et de ses successeurs, devint un des protagonistes de la I<sup>ère</sup> Croisade (*christiane milicie excellentissimus princeps*) en dirigeant l'un des troupes aux bords de la mer Adriatique. En plus, pendant son voyage dans la France méridionale, ayant pour but la préparation de la croisade, le pape Urbain II s'arrêta deux fois à Saint-Gilles pour négocier avec le comte (et son légat Adhémar).<sup>29</sup>

---

<sup>29</sup> Portant sur Raimond IV voir : J. H. HILL – L. L. HILL, « Justification du titre de Raymond de Saint-Gilles : 'Christiane milicie excellentissimus princeps' », dans *Annales du Midi*, 66 (1954), pp. 101–112; J. H. HILL – L. L. HILL, *Raymond de Saint-Gilles, 1041 (ou 1042)–1105*, (Bibliothèque méridionale, 2<sup>e</sup> série, t. XXXV) Toulouse, 1959. Concernant le voyage d'Urbain II voir : René CROZET, « Le voyage d'Urbain II en France (1095-1096) et son importance de point de vue archéologique », dans *Annales du Midi* 49 (1937), pp. 42-70; IDEM, « Le voyage d'Urbain II et ses négociations avec le clergé de France 1095-1096 », dans *Revue Historique Mémoires et études* 62, t. CLXXIX (avril-juin 1937), pp. 271-311; Alphons BECKER, *Papst Urban II. (1088–1099)*, t. II. *Der Papst, die griechische Christenheit und der Kreuzzug*, (Schriften der Monumenta Germaniae Historica 19/2) Deutsches Institut für Erforschung des Mittelalters, Stuttgart, 1988. pp. 428–429, 458.

Enfin, les cardinaux critiqués par le tract de Garsia étaient tous les partisans de la réforme, la présence de Teuzo parmi eux confirme qu'il ne pouvait pas être tenu comme fidèle de l'antipape Clément III.<sup>30</sup>

Il est incontestable, d'après ce qu'on vit ci-haut, que « Teuzo II » fut identique à celui qui fut présent en 1091 à la fondation de Somogyvár. La constatation de l'historiographie allemande, d'après laquelle le Teuzo présent à Somogyvár fut le partisan de l'antipape Clément III en tant que son légat, n'est pas approuvée de sources. Au contraire le Teuzo mentionné dans l'acte de fondation de Somogyvár fut présent comme légat d'Urbain II sans être désigné par son titre officiel (cardinal-prêtre de SS. Jean et Paul) conformément à la lettre du roi Ladislas I<sup>er</sup> adressée à Oderisius, abbé de Montecassino lors de la campagne militaire en Croatie.<sup>31</sup> Il y signala qu'il avait envoyé des ambassadeurs au pape et qu'il estimait une réponse.<sup>32</sup> Le sujet de cette ambassade était sans aucune doute le statut de la Croatie : le roi hongrois n'assuma pas la subordination vassalique. Pour apaiser les reproches possibles d'Urbain II, des négociations furent menées à Somogyvár par l'intermédiaire du légat Teuzo,<sup>33</sup> qui restèrent infructueuses, car le roi

---

<sup>30</sup> Gregorius Papiens pouvait être identique au cardinal-diacre de S. Angelo, au futur Innocent II, ou au cardinal-diacre de S. Eustachio, abbé de SS. Andrea e Gregorio (KLEWITZ 1954, p. 220, nr. 15, p. 221. nr. 16.), et signa avec Teuzo, les deux chartes citées d'Urbain II (15 février 1095, 14 mars 1096 : PL, t. CLI, col. 400, 450.). Petrus Pisanus fut le cardinal-diacre de S. Adriano (KLEWITZ 1954, p. 219, nr. 6.). L'identification de Rangerius de Lucca est incertaine : il peut être identique à Rausgeris, mentionné dans la charte du 14 mars 1096 d'Urbain II (PL, t. CLI, col. 450.). Albertus fut le cardinal-prêtre de S. Sabina, abbé de S. Savino de Piacenza (KLEWITZ 1954, p. 214, nr. 16.). Odon fut le cardinal-évêque d'Ostie, ancien moine de Cluny (KLEWITZ 1954, p. 207, nr. 4.). Johannes Gaditanus pouvait être le cardinal-diacre de S. Maria in Cosmedin, le futur Gélase II (KLEWITZ 1954, p. 220, nr. 11.). Bernardus pouvait être le cardinal-prêtre de S. Grisogono, abbé de Vallombrosa, ou bien le cardinal-diacre de S. Angelo, moine de Montecassino (KLEWITZ 1954, p. 212, nr. 3, p. 220, nr. 14.); Brunon fut le cardinal-évêque de Segni (KLEWITZ 1954, p. 209, nr. 24.).

<sup>31</sup> KLEWITZ 1954, p. 184, 213, nr. 7. Oderisius fut présent à l'élection d'Urbain II (Terracina, 1088). BECKER 1964, pp. 92–93.

<sup>32</sup> « per capellano meo et Sorinum nostrum militem quos V[rbano] apostolico mitto [...] Porro si neutra ad presens agere possis, saltim per legatum, quem papa mihi mittet, quod ac quomodo velis, rescribe. » DHA. Nr. 91, p. 272. Cf. : Vilmos FRAKNÓI, *Szent László levele a montecassinoi apáthoz*, [La lettre de Saint Ladislas à l'abbé de Montecassino]. (Értekezések a történeti tudományok köréből, XIX/8) Budapest, 1901.

<sup>33</sup> Cf. : Gergely KISS, « La fondation de l'abbaye bénédictine de Somogyvár », dans *Les Hongrois et l'Europe: Conquête et intégration*. Textes réunis par Sándor CSERNUS et Klára KOROMPAY, Paris – Szeged, 1999. pp. 327–341. ; Éliana MAGNANI, « Réseaux monastiques et réseaux de pouvoir. Saint-Gilles du Gard : du Languedoc à la Hongrie (IX<sup>e</sup> – début XIII<sup>e</sup> siècle) », *Provence Historique*, t. 54. fasc. 215 (2004), pp. 3-26.

Ladislas I<sup>er</sup> rompa ses relations avec le pape, et se rangea auprès de l'empereur Henri IV au plus tard à la fin de l'année 1091.<sup>34</sup>

Activités de Teuzo I et Teuzo II

#	Source	Forme
Teuzo I		
1	13 avril 1118, lettre de Gélase II	partisan de l'antipape Clément III
Teuzo II (moine, cardinal-prêtre de SS. Jean et Paul)		
1	31 mars 1077, lettre de Grégoire VII	légal en Angleterre, <i>monachus</i>
2	22 mai 1078, lettre de Grégoire VII	légal en Angleterre/France, <i>monachus</i>
3	23 septembre de 1079 (lettre de Grégoire VII)	légal en Angleterre, <i>monachus</i>
4	1 <sup>er</sup> septembre 1091 (fondation de Somogyvár)	cardinal-légal
4	5 septembre 1092	cardinal d'Urbain II
5	18 février 1095, charte d'Urbain II	cardinal-prêtre
6	14 mars 1096, mandat d'Urbain II	cardinal-prêtre SS. Jean et Paul
7	30 mars 1096, charte d'Urbain II	Heuzo (!) cardinal-prêtre
8	24 avril 1099 lettre d'Urbain II	cardinal-prêtre SS. Jean et Paul
9	10 novembre 1100, privilège de l'église d'Apulie	Teuto (!) cardinal-prêtre
10	14 novembre 1100, bulle de Pascal II	cardinal-prêtre SS. Jean et Paul
11	14 novembre 1100 privilège de Cluny	Teuto (!) cardinal-prêtre
12	Tractatus Garsiae Tholetani canonici de Albino et Rufino	cardinal Teucer



<sup>34</sup> MAKK 1990, pp. 207–208.